

POPRC-7/8 : Évaluation des solutions de remplacement du DDT

Le Comité d'étude des polluants organiques persistants,

Rappelant la décision SC-5/6, par laquelle la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants a prié le Comité d'évaluer les solutions de remplacement du DDT, à compter de sa huitième réunion, conformément aux orientations générales pour l'examen des considérations liées aux solutions et produits de remplacement des polluants organiques persistants inscrits et des substances chimiques candidates,¹ sur la base des informations factuelles fournies par les Parties et les observateurs,

Ayant examiné les informations générales sur l'évaluation des solutions de remplacement du DDT,²,

Ayant identifié les informations supplémentaires nécessaires pour pouvoir évaluer les solutions de remplacement du DDT,

Rappelant que le groupe d'experts sur le DDT établi dans le cadre de la Convention de Stockholm évalue les informations sur la production et l'utilisation du DDT et ses solutions de remplacement pour aider la Conférence des Parties à évaluer la nécessité de continuer à utiliser du DDT pour la lutte antivectorielle, en consultation avec l'Organisation mondiale de la Santé,

1. *Décide* de créer un groupe de travail spécial pour entreprendre les activités demandées au paragraphe 9 de la décision SC-5/6 afin d'évaluer les solutions de remplacement chimiques recommandées par l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antivectorielle et *convient* de mener ces travaux en suivant le plan de travail figurant dans l'annexe I à la présente décision;

2. *Prie* le Secrétariat de faciliter l'accès aux informations sur les solutions de remplacement du DDT;

3. *Invite* les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales à fournir des ressources techniques et financières pour permettre au Comité d'engager un consultant chargé de mener à bien les activités demandées au paragraphe 9 de la décision SC-5/6.

Annexe I à la décision POPRC-7/8

Plan de travail pour l'évaluation des solutions de remplacement du DDT

<i>Activité</i>	<i>Responsable(s)</i>	<i>Calendrier</i>
Mettre au point une méthode pour l'évaluation des caractéristiques de polluant organique persistant.	Membres du Groupe de travail	30 octobre 2011–31 janvier 2012
Évaluer les caractéristiques de polluant organique persistant des solutions de remplacement chimiques identifiées dans le document UNEP/POPS/POPRC.7/INF/19 et préparer un projet de rapport.	Président/Rédacteur	1 ^{er} février 2012–28 mai 2012
Envoyer le projet de rapport aux membres du Groupe de travail intersession.	Secrétariat	1 ^{er} juin 2012
Soumettre des observations sur le projet de rapport.	Membres du Groupe de travail	22 juin 2012
Soumettre le projet de rapport révisé au Secrétariat.	Président/Rédacteur	6 juillet 2012
Distribuer le projet de rapport révisé.	Secrétariat	3 septembre 2012
Revoir et finaliser le rapport pour examen par la Conférence des Parties à sa sixième réunion.	Comité	Huitième réunion du Comité : 15-19 octobre 2012

Annexe II à la décision POPRC-7/8

Cadre des travaux intersession

1. UNEP/POPS/POPRC.5/10/Add.1.
2. UNEP/POPS/POPRC.7/INF/19.

1. Mettre au point une méthode pour l'évaluation des caractéristiques de polluant organique persistant des solutions de remplacement chimiques du DDT.
2. Évaluer les caractéristiques de polluant organique persistant des solutions de remplacement chimiques identifiées dans le document UNEP/POPS/POPRC.7/INF/19.
3. Soumettre un rapport pour examen par le Comité à sa huitième réunion.
